

Synthèse du profil de Baignade de Type 1

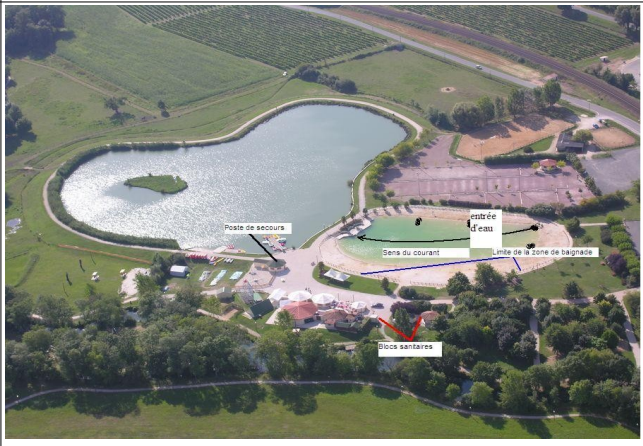
Profil de la baignade: Les Prés des Roches à Jonzac (17500)

Élaboration du profil de type 1: acté fin décembre 2010 – révisé novembre 2025

Caractéristiques de la baignade

Nom de la baignade: Les Prés des Roches
Commune: Jonzac (17500)
Département: Charente-Maritime (17)
Région: Poitou-Charentes
Personne responsable de l'eau de baignade:
 gestion des services techniques municipaux
Période d'ouverture: du 15 juin
 au 15 septembre
 Nettoyage et hydro-curage: de décembre à avril
Heures et période de surveillance:
 du 1 juillet au 31 août, de 13h30 à 19h30 du lundi au
 dimanche (saison estivale)
**Nombre moyen journalier de baigneurs sur la saison
 balnéaire:** 40 personnes

Schéma de la zone de baignade



Historique de la qualité de l'eau de baignade

Qualité de l'eau de baignade au cours des 4 dernières années (à partir de 2022)

Carte de la zone d'étude

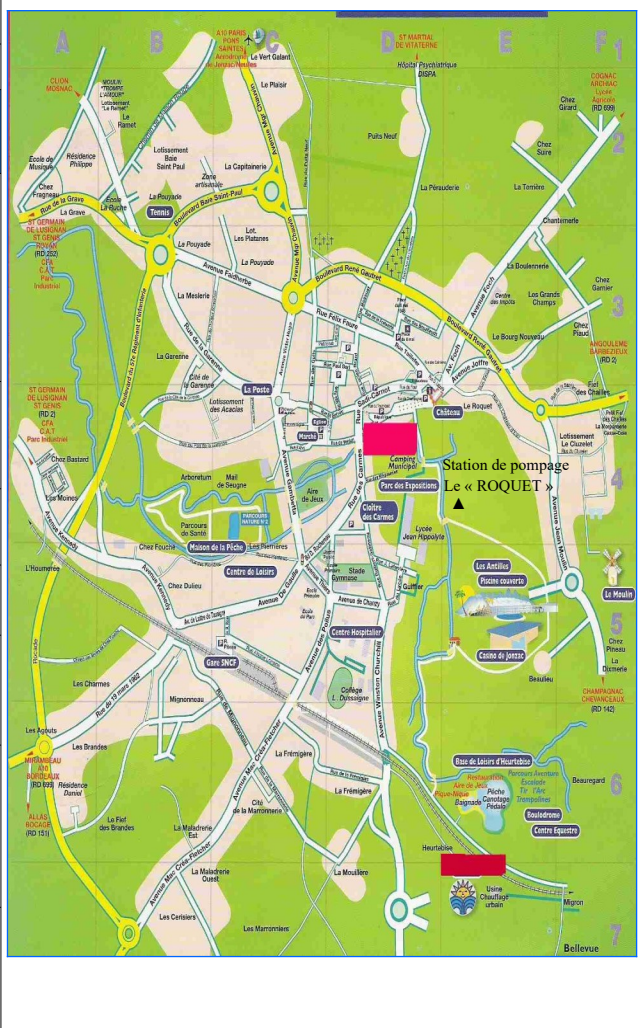
Plan de jonzac

Années	2022	2023	2024	2025
Classement	 Excellent	 Excellent	 Excellent	 Excellent

	Excellent
	Bon
	Suffisant
	Insuffisant

Liste des épisodes de pollutions au cours des 9 dernières années (à partir de 2016), présentée par ordre chronologique croissant:

Date	Type de pollution	Origine de pollution	Interdiction de la baignade
18/07/16	Streptocoques fécaux	Malveillances humaines	NON mais bassin vidé
Juin/juillet 2017	Suspicion parasitaire des limnées (mollusques) menant vers la dermatite du baigneur (non dangereux pour l'homme)		NON surveillance ARS
05/07/19	Concentration supérieure au seuil en cyanobactéries (algues bleues)	Phénomènes climatique associant de fortes pluies en juin et canicule sur le début juillet	OUI par arrêté mais bassin vidé du 08 au 24/07 avec surveillance ARS avant reprise
juillet/août 2022-2023 et juillet-août 2024 - 2025	Présence de cyanobactéries toxinogènes <1mm3/L	Phénomènes climatique, canicule estivale	NON surveillance ARS



Coordonnées du plan d'eau:

coordonnées Lambert II étendue

limite 1: x=383708	limite 1: y=2052136
limite 2: x=383660	limite 2: y=2052066
limite Pvt: x=383673	limite Pvt: y=2052092

Diagnostic

- Impact -
significatif

significatif
faible
faible
faible
faible

- 1. L'eau de pluie et les facteurs climatiques**
(apport d'eau important suite à un orage: les facteurs sont l'eau, le vent, la température et écoulements)
- 2. L'accès aux animaux sur la plage** (déchets organiques et fécaux sur le sable)
- 3. Les dépôts sauvages et activités de loisirs** (déchets de type ménagers)
- 4. Le temps de renouvellement de l'eau de baignade** (débit suffisant par rapport au public et au temps)
- 5. Le refoulement du bassin de baignade** (facteurs éventuels: problèmes techniques)
- 6. L'ouverture et fermeture des vannes du système hydraulique et pompe de refoulement**

Gestion préventive des pollutions

- valeur de pluviométrie, sur les épisodes orageux
- données météorologique: température de l'air, ensoleillement et force / direction du vent
- nombre de baigneurs moyen journalier, sur la saison estivale
- analyse rapide de l'eau de baignade et cas échéant de l'eau de pluie (température, PH et transparence)
- contrôle du débit du renouvellement et du refoulement (60m³/h à 120m³/h en continu)
- contrôle des analyses normalisées si besoin, par un organisme compétant
- contrôle de la propreté de la plage et du bassin (déchets fécaux, organiques et ménagers; végétaux)
- contrôle des systèmes de vannages approvisionnement et rejet
- Remarques particulières des baigneurs sur l'eau et la plage, oral ou écrit au poste de secours.

– Détermination des seuils d'alerte:

Les seuils d'alerte seront basés sur:

- Les contrôles de prélèvements séquentielle d'analyses d'eau de baignade en cas de dépassement de la norme en vigueur.
- Pour toutes variations anormales et dans la mesure du possible, les causes devront être mises en avant.
- Le débit de renouvellement et de refoulement la valeur à surveiller sera supérieure ou égale à 60m³/h en continu.
- Veiller à l'organisation et au suivi de la propreté de la plage et du bassin (visuel, bon sens).
- Veiller à l'adéquation du renouvellement de l'eau par rapport aux aléas météorologique, à l'analyse rapide de l'eau de baignade et du nombre de baigneurs.

– Mesures de gestion du risque sanitaires:

Pour l'ensemble des indicateurs, les données et résultats observés seront consignés sur une main courante (document papier: cahier) et tenue à jour en fonction de chaque contrôle, par l'agent technique, en charge de la qualité de l'eau. Archivage des documents en double: en mairie services techniques et au poste de secours à l'année.

Une main courante sera mise à disposition pour le public, baigneur ou non, au niveau du poste de secours.

Contre une infection parasitaire (*dermatite du baigneur*) information au public sur les actions limitant les effets clinique ; prendre une douche et s'essuyer énergiquement dès la sortie de l'eau et mettre de la crème antihistaminique en cas de démangeaisons.

En cas de dépassement des seuils autorisés, l'agent technique devra en référer à son supérieur afin qu'une décision municipale soit prise, pour d'éventuelles restrictions et/ou de fermeture à la baignade.

Le public sera avisé par de l'affichage au niveau de l'accès et du stationnement de la zone, ainsi qu'au poste de secours. Une flamme en adéquation sera hissé pour l'impact visuel des baigneurs.

Pendant toute la durée de l'alerte, l'agent responsable de la qualité de l'eau de baignade veillera à mettre en place des contrôles visant ses différents indicateurs. Il devra en exécuter plusieurs fois dans la journée et les jours suivant, jusqu'à ce que les valeurs descendent en dessous des seuils préconisés.

Il pourra éventuellement pour ce faire, augmenter le débit d'approvisionnement en eau pour améliorer le renouvellement et/ou faire une vidange partielle afin d'apporter une eau plus douce.

De là, il pourra informer sa hiérarchie et reprendre un fonctionnement normal, pour que la zone de baignade retrouve ses accès et son utilité .

Plan d'actions

- Augmentation du débit de renouvellement d'eau (60m³/h à 120m³/h en continu)
- Campagne de régulation par piégeage des volatiles présent sur le site, afin de limiter les excréments sur la plage
- Ramassage et curage partiel des limnées sur la partie immergée du bassin (*dermatite du baigneur*)
- Nettoyage journalier des déchets sauvages et des poubelles
- Vidange du bassin entre octobre et mi-mai depuis plusieurs années (nettoyage et hydro-curage)
- Réaménager la clôture qui entour la zone de baignade, pour que les animaux à quatre pattes ne puissent plus rentrer
- Mise en place de quatre courants pour favoriser le renouvellement d'eau, par la création de trois entrées d'eau et d'une chambre de refoulement. (cela pourra uniformiser le renouvellement de l'eau sur l'ensemble du bassin et plus vite)